

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.60/06.21

Objet : Offre de randonnée et d'itinérance douce
Aménagement de nouveaux itinéraires Trail
Inscription de parcelles communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

Délibération n°: D.60/06.21

Objet : Offre de randonnée et d'itinérance douce
Aménagement de nouveaux itinéraires Trail
Inscription de parcelles communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

Monsieur LEMAÎTRE indique que dans le cadre du développement de l'offre de randonnée et d'itinérance douce, Caux Seine Tourisme souhaite aménager de nouveaux circuits de randonnées à destination des traileurs.

Des circuits ont ainsi été retenus après avoir fait l'objet d'une expertise préalable de la Direction des Sports du Département de Seine-Maritime. Ils s'inscrivent au niveau 2 dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

En parallèle, cette offre s'intégrera dans un réseau national en devenant un Espace Trail et sera disponible sur l'application numérique dédiée au tourisme vert.

Le nouveau circuit de randonnée empruntera un chemin traversant les parcelles cadastrées BL n° 001, BL n°006, BL n° 007, BL n° 012, BL n° 038, situées sur la commune de Lillebonne et dont la Ville est propriétaire.

Il est à noter qu'au regard de l'ouverture de ces parcelles à la circulation, Caux Seine Tourisme a l'obligation de demander leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu la loi n° 083663 du 22 juillet 1983 et notamment ses articles 56 et 57,

Vu la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 et notamment son article L311-3,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à demander l'inscription des parcelles cadastrées BL n° 001, BL n° 006, BL n° 007, BL n° 012 et BL n° 038 au PDIPR (cette inscription valant inscription au PDESI),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et notamment l'autorisation de balisage transmise par Caux Seine Tourisme.

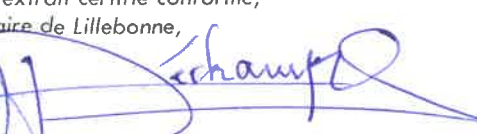
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,



The image shows the official seal of the Municipality of Lillebonne, featuring a central figure and the text 'VILLE DE LILLEBONNE' and 'MAYOR'. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Schamp'.